

RÉUNION du Lundi 5 novembre 2018 à Orléans

COMPTE RENDU

RÉUNION du RÉSEAU 45 de l'ADOLESCENCE

Le harcèlement scolaire :

« Quelles modalités d'action pour l'Education Nationale ? »

Anne-Marie BEAUNE-DOUARD, Conseillère Technique établissements et vie scolaire

Cf. diaporama de Mme BEAUNE-DOUARD en PJ

Qu'est-ce que le harcèlement ?

Il s'agit d'une violence répétée, qui peut être verbale, physique ou psychologique.

A qui faut-il en parler ?

Se confier à un camarade, un surveillant, un enseignant en qui on a confiance, mais aussi d'autres adultes en qui la victime a confiance.

Il est primordial que la parole du jeune ne soit pas dévalorisée et qu'elle reste exempte de toute moquerie.

Les signalements

Environ 200 cas sur le Loiret, mais tous ne sont pas avérés. Parfois, les réalités familiales sont transférées sur la vie scolaire. Il est impératif de recevoir la famille concernée pour évaluer.

Les référents Education Nationale

- Référent académique : 1 référent académique harcèlement
- Référents départementaux : selon les départements, 1 ou 2 référents, si possible 3 :
 - 1 référent pour le 1^{er} degré
 - 2 référents pour le 2nd degré

La fiche de procédure à compléter dans le cadre du protocole Education Nationale

- Appeler le 3020, plateforme nationale d'écoute (ce numéro est donné aux élèves en début d'année)
- Renseigner les Nom/Prénom
- Indiquer le type de harcèlement : physique ou moral

Dans les 48h, se mettre en relation avec la famille.

Les fiches doivent être clôturées dans les 5 mois. Elles sont gardées pour mémoire pendant 1 an et demi.

Voir exemple de traitement d'une fiche de signalement dans le diaporama

Formation

Mise en place de formations dans les établissements scolaires en direction de toute l'équipe : aussi bien CPE (Conseillers Principaux d'Education) que AED (Assistants d'Education).

Travail en amont avec les équipes pour repérer les signaux, même faibles et alerter les équipes.

A visionner, film de Sandy Hoock : <https://www.youtube.com/watch?v=7qGnesiGs4>

Le visionner 2 fois pour en comprendre les subtilités.

La méthode PIKAS ¹

La prise en charge du jeune harcelé et du harceleur doit être conjointe, en prenant en compte de la parole :

- de la victime
- des témoins
- de l'auteur

Travailler à chaque fois sur la restauration de l'empathie.

Seul bémol : cette méthode est très chronophage et requiert une équipe très volontaire pour son aboutissement.

Les ambassadeurs

Dans le cadre de la journée de lutte contre le harcèlement du 8 novembre, la thématique de cette année porte sur le sexting ² non consenti. Notre académie participe à un challenge entre celles d'Orléans-Tours, de Bordeaux, de Poitiers et de Limoges.

Les jeunes proposent une action qui permettrait de prévenir leurs camarades de ces dérives, en prenant en compte les éléments juridiques.

(Généralement, ce type d'action assez facile à mettre en œuvre.)

Voir, p.21 du diaporama, les meilleures productions des jeunes.

.....
Pour toute question sur le sujet, vous pouvez contacter :

Rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours

Anne-Marie BEAUNE-DOUARD, Conseillère Technique établissements et vie scolaire

02 38 79 39 36

Quelques compléments et rappels :

¹ PIKAS :

Extrait du site Canopé :

<https://www.reseau-canope.fr/climatscolaire/agir/ressource/ressourceId/la-methode-de-la-preoccupation-partagee.html>

La méthode de « la préoccupation partagée »

Destinée aux équipes éducatives d'un établissement, la méthode de « la préoccupation partagée » est un moyen de lutte contre le harcèlement scolaire pour l'institution. Elle est complémentaire à d'autres dispositifs tels que la remédiation par les pairs.

Présentation de la méthode

Créée en Suède dans les années 1970 à l'initiative du professeur de psychologie Anatol Pikas, la méthode de « la préoccupation partagée » consiste principalement en une série d'entretiens individuels avec les élèves ayant pris part à des pratiques d'intimidation. L'approche est non blâmante : le professionnel qui reçoit les intimidateurs n'a pas pour but de leur faire reconnaître leur participation ou leurs responsabilités dans les brimades ; il cherche simplement à leur faire partager une « préoccupation » pour la cible et à les amener à formuler eux-mêmes des suggestions pour que l'intimidation cesse. Celui qui conduit les entretiens accueille les intimidateurs sans leur faire de reproches. Il se montre bienveillant mais il est obstiné : les entretiens sont en effet répétés jusqu'à ce que l'intimidation prenne fin.

Conditions et modalités de mise en œuvre

La méthode suppose la constitution d'une équipe de professionnels spécialement dédiée au traitement des situations d'intimidation. Ces professionnels doivent être formés à la technique spécifique des entretiens avec les intimidateurs. La méthode est adaptée à la plupart des situations (surnoms, moqueries, mises à l'écart, etc.). Les enquêtes internationales évaluant cette méthode ont toutes révélé des taux de règlement des cas supérieurs à 75 %.

Les effets sur le climat scolaire

La méthode de « la préoccupation partagée » améliore le climat scolaire d'un établissement en agissant directement sur la qualité des relations. Le sentiment de confiance est, en effet, au cœur du dispositif. Le praticien n'adopte jamais à l'égard des intimidateurs une attitude soupçonneuse. Il leur fait tout au contraire confiance pour qu'ils recherchent et trouvent eux-mêmes une solution au problème dont ils sont, pour l'essentiel, à l'origine. La méthode favorise ainsi le développement de l'empathie et place les intimidateurs dans une position de réparation du problème qu'ils ont créé.

² **Sexting** : envoi de propos ou d'images sexuellement explicites, par téléphone ou internet.

Pour en savoir plus sur les techniques possibles d'amélioration du climat scolaire :

<https://www.reseau-canope.fr/climatscolaire/accueil.html>

Plateforme d'écoute :

Composer le
3020

